Image not found or type unknown

Il a "volé" notre héritage

Par **cassendre**, le **15/02/2011** à **10:55**

Bonjour,
Je suis sure, bien que je n'ai jamais vu le testament, que ma grand mère avait légué une somme d'argent à tous ses petits-enfants. Or mon père (le fils de la défunte) ne nous en à jamais parlé.mais quelques temps après la mort de celle-ci, des problèmes avec la CAF on commencé pour ma mère (chez qui je vivais en permanence), d'après je n'existait pas (il avait fait changé le nom de famille, je n'existait plus sous son nom à elle), il touchait les indémnisation auxquelles il n'avait pas droit puisque c'est chez elle que je vivais et ne versait pas de pension alimentaire ou 150euros (pour 2enfats qu'elle avait à charge) quelques moi dans l'année. Je me demande alors s'il n'a pas touché l'héritage préténdant que je vivais avec lui, attestaion et versement de la CAF pour preuve et enttendant ma majorité pour se les encaisser. Ma question est donc, comment avoir accés au testament et si tout cela s'avère vrai, le prouver? (cela vaut aussi pour mon frère) Merci.

Par **fra**, le **15/02/2011** à **11:13**

Bonjour,

N'ayant aucune certitude quant à l'existence d'un testament laissé par votre grand-mère, le mieux est de vous tourner vers le Notaire qui a procédé au règlement de sa succession, si vous le connaissez. Dans le cas contraire, vous pouvez demander ses coordonnées à votre père.
Les problèmes que vous rencontrez avec la C.A.F sont d'une toute autre nature. Le seul point commun réside dans le fait que vous soupçonnez votre père d'avoir orienté le produit de la succession vers son propre bénéfice.

Par **cassendre**, le **15/02/2011** à **11:16**

Merci de la rapidité, mon père ne veut pas me communiquer les coordonnées du notaire, ni aucun autre renseignement, le testament existe les modalités m'échappent en revanche.
Les problémes avec la CAF et mes soupçons se sont forgés aussi suite au "vole" du livret de famille par mon père et de relation qu'il a (le frère de sa nouvelle femme) auprès de la CAF.
Mais je ne suis peut-être pas tout à fait objéctive en effet.

Par **fra**, le **16/02/2011** à **16:14**

Bonjour,
Si vous avez des certitudes, allez voir un Avocat qui, par son intervention, fera pression sur votre père en vue d'obtenir le nom du Notaire ou rencontrez un Confrère de celui-ci qui pourra interroger le Fichier des Dispositions de dernières volontés.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés